

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 mai 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAE 44** Subvention (5.000 euros) à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement (4A).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement (4A) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11<sup>ème</sup> arrondissement (4A), domiciliée 76, rue Jean-Pierre Timbaud à Paris 11ème (dossier 2016\_05267, SIMPA : 17990).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée chapitre 65, nature 6574, rubrique 90-3, Ligne VF55003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**